



R o y a u m e d e B e l g i q u e

Intervention de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytswerve,
Ambassadeur, Représentant permanent

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

Séance d'information

**La situation en Libye (renvoi à la CPI conformément à la
résolution 1970)**

New York, le 8 mai 2019

Monsieur le Président,

Je souhaiterais tout d'abord remercier Madame la Procureure Fatou Bensouda pour son rapport écrit et l'exposé fort éclairant qu'elle vient de présenter au Conseil de sécurité.

La Belgique rappelle son appui indéfectible à la Cour pénale internationale, en sa qualité d'institution judiciaire indépendante et impartiale, ainsi que son soutien sans faille au travail de Mme Bensouda et de son Bureau. La Cour incarne les efforts de la communauté internationale pour développer l'Etat de droit aux quatre coins du monde. Elle participe ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Profitant de la présence de la Procureure devant le Conseil de sécurité, je voudrais rappeler l'attachement de mon pays à préserver l'intégrité et l'indépendance de la Cour et de ses fonctionnaires.

Monsieur le Président,

Dans les affaires pendantes devant la Cour suite au renvoi de la situation en Libye par le Conseil en 2011, trois suspects restent toujours en fuite. Comme le souligne la Procureure dans son rapport, la Cour dépend entièrement de la coopération des Etats dans l'exécution de ses mandats d'arrêts. Il faut une nouvelle fois rappeler que tous les Etats membres des Nations Unies, qu'ils soient ou non Etats parties au Statut de Rome, sont appelés à coopérer pleinement avec la Cour et le Procureur en vertu de la résolution 1970 adoptée par ce Conseil.

Cela concerne bien évidemment en premier lieu la Lybie qui est tenue de coopérer avec la CPI, notamment dans le cadre de l'arrestation et de la remise à la Cour de MM. Al-Tuhamy, Kadhafi et Al-Werfalli. Nous nous félicitons de la bonne coopération entre la CPI et les autorités du Gouvernement d'entente nationale. Concernant M. Al-Werfalli, il appartient au Général Haftar, commandant de l'Armée nationale libyenne, de faciliter sa remise immédiate à la Cour.

Le Conseil de sécurité a aussi une responsabilité importante s'agissant d'une situation qu'il a lui-même renvoyée à la Cour. Nous invitons les autres membres du Conseil à réfléchir ensemble aux mesures concrètes qu'il pourrait prendre pour appuyer la Cour dans son mandat. A cet égard, plusieurs des propositions faites à l'occasion de la réunion en « formule Arria », organisée en juillet dernier à l'initiative des Pays-Bas pour réfléchir aux relations entre le Conseil et la CPI, sont particulièrement pertinentes. Le Conseil pourrait ainsi envisager de permettre l'inscription sur les listes de sanctions des personnes recherchées par la Cour dès qu'un mandat d'arrêt a été émis. Il faut aussi encourager l'échange d'informations entre les comités des sanctions et la Cour, la communication des mandats d'arrêt et l'entraide dans le cadre des arrestations elles-mêmes.

Par ailleurs, mon pays souhaite aussi rappeler qu'il est prévu que l'Organisation des Nations Unies prenne en charge les dépenses liées à la saisine de la Cour par le Conseil de sécurité, conformément à l'article 115, b) du Statut de Rome. Il est anormal de faire peser la charge financière de ces enquêtes uniquement sur les Etats parties. Nous espérons que le Conseil pourra trouver un accord sur cette question.

Monsieur le Président,

La Belgique déplore vivement la reprise des combats dans et autour de Tripoli ces dernières semaines et considère qu'il est maintenant urgent que le Conseil puisse s'exprimer sur la situation en Libye.

Il faut rappeler avec force que tous ceux qui se sont rendus coupables de violations graves du droit international humanitaire et, plus largement, ceux qui menaceraient la paix en Libye devront rendre compte de leurs actes.

Comme l'a souligné la Procureure dans sa déclaration du 16 avril dernier, tous les chefs, militaires et civils, qui exercent un contrôle, une autorité et un

commandement effectifs sur leurs subordonnés sont passibles de poursuites pénales devant les tribunaux nationaux ou la CPI pour les crimes commis par ces derniers. A cet égard, la Belgique se félicite que le Bureau du Procureur réunisse actuellement des informations à ce sujet et qu'il examinera si des parties au conflit armé ont commis des crimes relevant de la compétence de la Cour. De même, nous saluons le travail effectué en vue de poursuites éventuelles contre les auteurs de violences sexuelles perpétrées contre les migrants.

La lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves est une pièce indispensable de toute solution pacifique durable à la crise en Libye. Il est donc plus que jamais du devoir de ce Conseil et de l'ensemble des Etats membres des Nations Unies d'appuyer la Cour dans son mandat.

Je vous remercie.